

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 25 juin. — Le Portugal poursuit graduellement un sage système d'amélioration pour se conformer aux besoins et à l'esprit du tems. Rien ne s'y opère brusquement et par secousse; mais aussi les réformes seront plus solides. On marche en avant au petit pas, on sort de la vieille ornière et on ne rétrograde point. Les bienfaits des dernières mesures sur les douanes agissent déjà d'une manière sensible dans l'intérêt du commerce et de nos productions agricoles, et surtout des vins. Nos relations maritimes prennent de l'accroissement. Le contraste avec la situation intérieure et extérieure de la malheureuse Espagne devient tous les jours plus frappant.

ITALIE.

Rome, le 20 juin. — La première des cinq colonnes de troupes autrichiennes, formant ensemble un corps de dix mille hommes, venant du royaume de Naples, arrivera le 2 du mois prochain à Terracine, première étape romaine; les autres la suivront par échelons, de deux en deux jours. La princesse Borghèse, Pauline Buonaparte, a été ensevelie avec la même pompe et les mêmes honneurs rendus à la princesse Borghèse mère. L'inhumation a eu lieu dans la sépulture de la famille Borghèse, située dans une chapelle de Ste-Marie-Majeure, évaluée à douze millions.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 juillet. — Les nouvelles fâcheuses de la Morée, dit le *Courier*, ne font ni tomber les espérances, ni ralentir les efforts des amis des Grecs; ce journal répète qu'on se flatte d'engager le célèbre amiral Cochrane d'entrer au service de la Grèce.

On dit aussi que des négocians de la cité se proposent de lui offrir un dîner public, comme une marque de leur reconnaissance pour la protection qu'il a accordée, dans toutes les occasions, aux intérêts commerciaux de l'Angleterre, partout où il a eu le commandement naval dans l'Amérique méridionale.

— Parmi les bills dernièrement adoptés par le parlement britannique, nous devons faire remarquer celui qui accorde à une de nos anciennes possessions, l'île de France, tous les privilèges dont jouissent les Antilles anglaises, privilèges dont cette île avait été privée jusqu'à présent. Il paraît que la réussite dans cette affaire importante est presque entièrement due à la persévérance et aux soins infatigables d'un agent de la colonie qu'on avait nommé à cet effet.

Il a fallu une grande habileté pour déjouer les intrigues et vaincre l'opposition des propriétaires des autres colonies, dont l'influence dans la chambre des communes est si bien connue et qui étaient si bien intéressés à ne pas voir étendre à une nouvelle possession, les avantages dont les anciennes avaient seules joui jusqu'à ce moment.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 10 juillet. — On s'occupe à établir des routes en fer en Bohême. On travaille avec activité à terminer, par ce moyen, la jonction du Danube avec la Moldau, qui elle-même est déjà jointe à l'Elbe.

— Le 18 juin dernier, est mort à Posen, à l'âge de 29 ans, et par suite d'une hydropisie de poitrine, un certain Pierre Tycham, né à Tulck, surnommé *le géant*, à cause de sa haute stature; il avait 8 pieds 7 pouces et n'avait point de barbe, son organe était très-faible ainsi que ses jambes; il ne prenait que peu d'alimens. Ce ne fut qu'à la 17^e année que sa croissance commença à se développer, et comme elle continuait toujours, on dit que la mort seule y a mis un terme.

FRANCE.

Paris, le 10 juillet. — Un journal annonce qu'un camp d'observation va être formé à Perpignan. Cette nouvelle est fautive. Trois ou quatre régimens d'infanterie qui forment les garnisons des villes voisines de Perpignan se réunissent pour l'inspection. Il en est de même à Bayonne. Ce qui se passe dans ces deux places, par rapport à l'infanterie, est ce qui vient d'être fait à Lunéville pour la cavalerie: les journaux ne nous ont pas dit cependant qu'il y eut un camp d'observation à Lunéville. Au reste, si la présence de nos troupes eût été nécessaire en Espagne, celles qui en sont sorties au mois de mai, y seraient restées. Nous ferons remarquer en outre à nos lecteurs que le mouvement des troupes, par suite de l'évacuation, a été vers le centre, l'est et le nord de la France, et non pas vers le midi.

(Étoile.)

— C'est à tort, à ce qu'il paraît, qu'on a annoncé un don de quarante mille francs fait aux incendiés de la rue des Vieilles-Tuileries par le duc de Northumberland. Une lettre de M. le maire

du dixième arrondissement annonce que la souscription ouverte pour ces infortunés ne se monte encore qu'à 12,000 fr.

— On assure que dans l'une des dernières séances du conseil d'arrondissement, un membre a fait la motion de solliciter auprès du gouvernement du roi, l'établissement d'un collège dirigé par les Pères de la Foi, dans la ville de Toulouse. Cette motion a, dit-on, été prise en considération; un rapporteur a été nommé, et l'on croit que le conseil s'occupera de cet objet important.

— Le général espagnol Castellar, ayant été successivement chef politique à Barcelone, ministre de la guerre, capitaine-général de Valence et de Murcie, vient de partir pour l'Angleterre, après avoir séjourné un mois et demi à Paris.

Fait prisonnier à Carthagène, il vint en France avec sa femme et six enfans; il habita Marseille pendant dix-huit mois; depuis près de quinze, il ne recevait plus de secours du gouvernement, bien qu'il lui en eût été formellement promis par la capitulation de Carthagène, signée des généraux Bonnemain et Vincent, et ratifiée par S. A. R. le duc d'Angoulême. Ayant vendu son argenterie, ses bijoux, et n'ayant plus aucun moyen d'existence, le général Castellar prit la résolution de passer en Angleterre; à Marseille, à Lyon, il a trouvé d'honorables citoyens qui lui ont facilité les moyens de faire le voyage. En arrivant à Paris, il a sollicité une audience de Mgr. le dauphin, qui a daigné l'accueillir avec bienveillance, en lui promettant son appui pour lui faire obtenir les secours qui lui sont dus et qu'on avait cessé de lui donner. Un mois s'étant écoulé sans qu'il eût rien reçu, le général sollicita une seconde audience de Mgr. le dauphin; S. A. R. a bien voulu le faire informer, par le secrétaire de ses commandemens, que ses efforts avaient été vains, et qu'elle n'avait pu rien obtenir pour lui, ni du ministre de la guerre, ni du ministre de l'intérieur. Le général Castellar s'est alors déterminé à continuer son voyage jusqu'à Londres, et en partant il a adressé à S. A. R. Mgr. le dauphin une lettre dont voici un extrait:

« Monseigneur, En gémissant de la sévérité avec laquelle me traitent des ministres qui refusent évidemment de remplir une des conditions d'une capitulation faite d'après votre autorisation, permettez-moi de remercier V. A. R. de l'appui qu'elle a bien voulu me prêter; si je pars plein d'un douloureux ressentiment envers des hommes d'état infidèles à des engagements aussi sacrés que ceux qui ont été contractés par des généraux revêtus des pouvoirs du prince-généralissime, je quitte la France plein de reconnaissance pour les bontés que V. A. R. m'a témoignées, et pour ses bienveillantes intentions à mon égard.

« J'ai passé plus d'un mois à Paris; j'y ai vécu par la générosité de quelques Français et de quelques-uns de mes compatriotes fixés à Paris. Je ne rougis pas d'avoir accepté des bienfaits sans lesquels ma famille n'aurait pu exister; ma gratitude pour eux sera éternelle.

« Je ne dois rien aux ministres.... Puissent-ils ne jamais se trouver dans l'affreuse position où se voit réduit un homme dont la carrière a été aussi brillante que la leur, et qui n'a pas mérité la rigueur du sort qui le poursuit!

Signé Général CASTELLAR.

Ainsi un Espagnol proscrit ira dire à l'Angleterre qu'en France il y a un prince qui compatit à l'infortune, qui respecte les engagements contractés au nom de la France, qui voudrait soulager des malheurs non mérités et maintenir la foi jurée; mais que les ministres, au lieu de se trouver heureux d'exécuter ses généreuses volontés, ferment l'oreille aux recommandations du prince, comme aux prières de l'exilé, aux sollicitations de la pitié, comme aux réclamations de l'honneur et de la justice. C'est ainsi que les ministres savent faire respecter et bénir à l'étranger le nom français!

Cours de la bourse du 12 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 20 c.; 3 p. cent, 76 fr. 20 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 1/2; 16^e série. Act. de la banque, 2180 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 55 c., à 3 heures 103 fr. 45 c. Trois pour cent 76 45.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Après la prise de Navarin, les membres du gouvernement de la Grèce, assemblés sous la présidence de Ghicas Botasis, vice-président du conseil exécutif, ont décidé à l'unanimité le rappel des rebelles détenus à Hydra. Quelques jours après, Théodore Colocotroni et ses compagnons sont arrivés à Napoléon de Romanie, où s'étaient déjà réunis Nicéas, Londres, Zaïmis et Odyssee, qui, avant de se présenter au gouvernement, furent conduits solennellement à l'église métropolitaine, où, après la célébration de l'office, ils jurèrent sur l'Évangile de ne se servir de leurs armes que contre l'ennemi commun, et de mériter, par une conduite sage et mesurée et par leur attachement sincère aux lois, l'amnistie que le gouvernement avait publiée en leur faveur, et la confiance de la nation.

Cette cérémonie s'est passée dans le plus grand recueillement; quatre archevêques, assistés par tout le clergé de la ville, étaient destinés à recueillir comme témoins les sermens de Colocotroni, d'Odyssee et Nicéas, tous trois compromis par leur légèreté dans l'insurrection de 1823. Toute la population de la ville était en mouvement, et l'on attendait avec impatience les nouvelles dispositions que le gouvernement prendrait à leur égard.

Le même jour, Colocotroni a été nommé général en chef de l'armée qui devait marcher contre Ibrahim-pacha, et les autres ont été désignés pour porter de prompts secours dans les parties orientale et occidentale de la Grèce. Ces dispositions ayant été prises et exécutées avec l'activité et le zèle qu'exigeaient les circonstances le gouvernement publia, dans un ordre du jour, les nouvelles qui lui étaient parvenues officiellement sur la défaite du capitain-pacha et sur sa fuite en Candie, et ajouta la proclamation suivante adressée aux Grecs :

« Péloponésiens, et vous tous, habitans du continent de la Grèce ! les victoires remportées par la seconde division navale sont dues à la protection divine ; les faits sont si grands et les résultats si salutaires, que c'est à la puissance de Dieu que nous devons les attribuer. Oui, Dieu est avec nous, et c'est dans cette persuasion que nous devons tous nous empresser, avec une concorde fraternelle, d'égaliser par nos victoires sur terre les exploits de nos marins. Quelques frères vaisseaux grecs ont osé se mesurer avec deux flottes formidables tant par le nombre que par la grandeur des navires ; et nous, pourrions-nous supporter qu'une troupe d'esclaves égyptiens menacent avec tant d'arrogance les vainqueurs des armées aguerries du pacha de Drumec ? »

« Généreux Péloponésiens, accourez tous pour venger les outrages que vous avez soufferts jusqu'à présent au sud de la Morée, et souvenez-vous surtout que six mille citoyens-soldats ont attaqué avec confiance trente mille Albanais sous la conduite de Chourschid-pacha, dans l'Argolide. Et vous, soldats de la Grèce occidentale ! sachez que plus les ennemis qui ont couvert nos provinces sont nombreux, plus il sera facile de les détruire actuellement. Nos braves marins sont parvenus à leur ôter tous les moyens de se procurer des vivres et des munitions ; la victoire remportée sur la flotte ottomane a déconcerté complètement tous les plans qu'ils avaient formés pour prolonger leur séjour dans la Grèce occidentale. Imitz l'exemple de nos confrères, et l'ennemi sera anéanti ; la Grèce, victorieuse dans sa cinquième lutte, vous devra son indépendance ; et, en affermissant le triomphe de la croix sur le croissant, vous assurerez le bonheur et la liberté de la Grèce.

« Signés, Le vice-président, *Ghikas Botassis*,

« Le secrétaire-général, *Mavrocordato*.

Napoli de Romanie, 6 juin 1825. (Imprimerie du gov.)

Vienne, le 5 juillet. — L'Observateur Autrichien donne aujourd'hui le rapport détaillé du commandant de la goëlette autrichienne, l'*Aréthuse*, major Bandiera, sur les événemens qui ont amené la chute de Navarin ; c'est ce bâtiment armé qui avec la goëlette française l'*Amarante* a escorté les deux navires anglais et un autrichien à bord desquels la garnison de cette place avait été conduite à Calamata. Ce rapport ne contient rien de neuf sur ces événemens ; on y apprend que le camp égyptien devant Navarin était formé tout-à-fait d'après la manière européenne, et que l'armée consistait en 13,000 hommes d'infanterie et en 1500 de cavalerie. Le major Bandiera s'est entretenu avec les officiers européens au service d'Ibrahim-Pacha et notamment avec Soliman-Bey, (l'ex-colonel français La Sève) et tous lui ont assuré que les Arabes se battaient parfaitement bien. Ibrahim-Pacha a donné sa parole qu'il renverrait les deux otages Taracko et le fils du bey de Maïna, aussitôt que les deux pachas seront mis en liberté par les Grecs ; en attendant, ils sont traités avec distinction.

— Dans la lettre que le général égyptien a écrite au commandant de l'*Aréthuse*, pour lui demander d'escorter la garnison qui avait capitulé à Navarin, on remarque qu'il indique pour motif de cette demande la nécessité de la protéger contre la flotte turque.

— Voici quelques extraits de la *Gazette d'Augsbourg*, du 10 juillet :

Odessa, le 23 juin. — « Le 1^{er} juin a eu lieu à Constantinople la conférence de M. de Minciaki, chargé d'affaires de Russie, avec le Reis-Effendi, et à laquelle ont assisté, au nom de la Porte, le ci-devant cadilckier Anif Molla, et le drogman turc Isaac Effendi. Elle doit avoir eu pour objet le rétablissement de l'ancienne organisation dans les provinces de Moldavie et de Valachie.

« Le départ de Constantinople de M. de Valny, aide-de-camp de M. le comte de Guilleminot, ambassadeur de France, a fait dans cette capitale quelque sensation. Il est parti le 30 mai, et se rend par Smyrne à Napoli de Romanie. »

Trieste, le 1^{er} juillet. — On mande de Corfou, en date du 21 juin, qu'il y est arrivé plusieurs bâtimens de Calamata, de Napoli de Romanie et de Missolonghi ; ils ont apporté de ces contrées des rapports qui vont jusqu'au 18 juin. D'après ces rapports l'amiral Miaulis, réuni à l'amiral Sachury devant la Sude, avait attaqué la flotte du capitain-pacha qui s'y était réfugiée, et lui avait de nouveau brûlé 5 grands bâtimens. Miaulis, dans son rapport au gouvernement de Napoli de Romanie, exprime l'espoir que sous deux mois aucun vaisseau ottoman ne pourra plus tenir contre les Grecs.

Les nouvelles que le général grec Goura a envoyées à Napoli des environs de Salone, sont encore plus importantes. Après avoir fait éprouver, le 8 juin, une défaite sanglante au Pliassa-pacha, qui occupait, comme on sait, Salone avec 6000 hommes, et lui avoir enlevé tous les transports de vivres qui lui étaient destinés, Goura l'a forcé à se rendre. Le Pliassa-pacha, qui commandait une division de sérasquier Reschid, éprouvait, depuis son arrivée à Salone, la plus grande disette, tant de munitions que de comestibles.

« Plusieurs lettres ajoutent encore que l'armée du sérasquier devant Missolonghi est également en proie à la plus affreuse disette, et qu'elle sera vraisemblablement bientôt obligée de se retirer, vu surtout que Goura, après avoir repris Salone, s'est avancé de suite contre Xéroméro, et menace ses derrières.

« Ibrahim, après la prise de Navarin, avait pénétré en Arcadie ; mais suivant les dernières nouvelles, il est à Nissi, cerné par les grecs de tous les côtés. Les nouvelles de Salone ci-dessus sont également confirmées dans le N^o. du 16 juin de la *Chronique grecque* qui paraît à Missolonghi. Il était arrivé devant cette place 5 brûlots et 4 bâtimens, pour couper tous les transports à Reschid-pacha. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 14 juillet. — Il n'était bruit depuis deux mois que des préparatifs faits à l'hôtel-de-ville par la régence pour fêter dignement l'hymen du prince et de la princesse Frédéric, et l'on a pu se convaincre hier que tout ce qu'on avait dit des embellissemens du local était encore au-dessous de la vérité. C'est dans la grande salle où se sont tenues à diverses fois les séances des états-généraux que cette fête a eu lieu.

A 9 heures moins un quart on annonça le roi, précédé de la reine et de LL. AA. RR. le prince et les princesses Frédéric et Marianne, suivis des dames d'honneur et des chambellans.

A 9 heures et demie s'est formé pour la danse un premier quadrille, après lequel le prince Frédéric s'est mêlé à la walse avec son épouse, ainsi que la princesse Marianne. A onze heures on a passé dans la salle dite du trône, où il avait été préparé un souper splendide. Le bal a repris à minuit, et s'est terminé à 2 heures. S. M. le roi s'était retiré vers onze heures.

Tout l'hôtel-de-ville, jusqu'au sommet de sa belle tour gothique, était illuminé avec goût ; cette tour surtout faisait de loin le plus bel effet. Toutes les façades des maisons de la place et des rues par où devait passer la famille royale, étaient aussi ornées de feux élégamment distribués : on y voyait des transparens emblématiques et portant le chiffre des augustes époux. L'entrepreneur des illuminations de l'hôtel de la régence mérite surtout des éloges pour la splendeur, la régularité et la promptitude de son service.

— Un arrêté royal du 17 juin dernier, a autorisé les administrations locales de 342 villes ou communes de cette province à percevoir un impôt sur les chiens ; la taxe est fixée comme suit :

Pour *Bruxelles* : Lévrier, 15 fl. ; chiens d'arrêt, 1 fl. ; chiens courans, 1 fl. ; chiens terriers, 1 fl. ; autres espèces de chiens, ceux de trait exceptés, 1 fl.

Pour *Louvain* : Lévrier, 15 fl. ; chiens d'arrêt, courans et terriers, par tête, 2 fl. ; toute autre espèce de chiens, 1 fl. ; ceux de trait, 50 cents.

Pour *Nivelles* : Lévrier, 15 fl. ; chiens d'arrêt, courans et terriers, chacun 2 fl. ; pour les autres, 1 fl. ; ceux de trait, 50 cents.

Cette taxe annuelle sera perçue, dans quelques endroits, au profit de la caisse communale, et dans d'autres pour les pauvres.

— Une lettre de S. Exc. le ministre des finances, adressée à M. le conseiller-d'état, administrateur des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises, en date du 1^{er} de ce mois, en réponse à diverses questions, porte entr'autres, relativement à la perception de l'impôt sur la monture par la voie d'admodiation, que les personnes taxées au maximum de fl. 2 80 c., ne peuvent être comprises dans les rôles supplémentaires des réimpositions à faire du chef des cotes non-recouvrées.

— Ceux qui n'ont pas été au jubilé de Malines, dit le *Journal d'Anvers*, pourront se faire une idée de la quantité prodigieuse de pèlerins qui ont été visiter le bienheureux St Rombaut, quand ils sauront que, hier, à trois heures de relevée, il était parti de notre ville 45 diligences, 467 carrosses et cabriolets, et 87 cavaliers, outre une grande quantité de dévots et dévotes qui, par rapport au manque total de chevaux, ont fait le pèlerinage à pied.

Le nombre des habitans de Bruxelles, qui se sont rendus le même jour à Malines, n'était pas moins considérable. La première barque est partie dès quatre heures du matin, et a été suivie d'heure en heure par cinq autres. Déjà 350 voitures avaient passé aux Trois-Fontaines à neuf heures, et l'on porte à 800 celles qui ont transporté ledit jour les curieux qui voulaient être témoins de la clôture de la fête semi-séculaire. Il faudrait des pages pour faire avec quelque étendue la description des décorations des rues et des costumes des divers personnages qui ont fait partie de la cavalcade. L'on peut dire en général que ces costumes étaient non-seulement remarquables par leur richesse, mais encore par la sévère exactitude qui a présidé à leur confection. Aussi les modèles en avaient-ils été tracés par un des premiers peintres de la ville de Malines.

— Le ministre de Prusse donne lundi prochain au Waux-Hall une fête à la famille royale. Toutes les dispositions sont déjà prises pour qu'elle réponde au rang et à la dignité de nos souverains chéris.

LIÈGE, LE 15 JUILLET.

— C'est par résolution du 10 de ce mois que le ministre des finances a permis de recevoir, dans les caisses publiques, à dater du 14 de ce mois les monnaies françaises d'or, les pièces de 5 fr. et les couronnes de France non-rognées, à raison de 46 3/4 cents le fr. ; attendu que la *Société pour l'encouragement de l'industrie nationale* les recevra à ce taux pour toute espèce de paiement.

— Les étudiants de l'école de droit de la ville d'Aix (France), imitent leurs condisciples de Paris, de Grenoble et de Toulouse ; il viennent de faire les démarches nécessaires pour obtenir de leurs professeurs la permission d'ouvrir une souscription en faveur des Grecs. « Si la politique, disent-ils, ne permet pas aux princes chrétiens de l'Europe de secourir les chrétiens d'Orient, les sentimens des peuples ne peuvent être arrêtés dans leur noble élan pour le triomphe de la croix et de la liberté.

— La cour royale d'Orléans a, dans les séances du 9 et du 10, entendu la plaidoirie de M. Hennequin pour le sieur Rouinage. L'audience a été renvoyée au 12 pour entendre l'avocat de M. Bannes. On croit que l'arrêt sera rendu mercredi.

— Le mariage de S. A. R. le prince Maximilien de Saxe, avec la princesse Marie-Louise-Charlotte de Lucques, née le premier octobre 1802, et sœur du duc de Lucques, a été déclaré solennellement à la cour de Dresde, et l'on a fait connaître la nomination des personnes qui doivent composer leur maison.

— On lit dans une lettre particulière de Paris, en date du 30 juillet :

« Un duel a eu lieu ces jours derniers, entre M. de Jassau, lieutenant dans les gardes du corps, et M. de Quélen, frère de l'archevêque de Paris, également lieutenant des gardes-du-corps, tous deux âgés de 40 à 45 ans. M. de Quélen demandait depuis quelque temps du service dans un régiment, avec le grade de lieutenant-colonel, qui équivaut à celui de lieutenant dans les gardes-du-corps. Il n'a pu l'obtenir, et il a même reçu à cette occasion une lettre peu agréable de M. le duc d'Havré. M. de Quélen a attribué cette lettre à M. de Jassau, qu'il accusait de l'avoir desservi auprès du duc d'Havré, et il l'a provoqué. Ces deux officiers se sont battus à l'épée. M. de Jassau a eu l'œil crevé, et M. de Quélen a eu une très légère blessure à la poitrine. »

— Une lettre de Madrid, du 30 juin, contient ce qui suit :

« Contre l'attente de ses amis, nous venons de voir arriver le général Laserna. Il paraît que lui et le général Canerac, qui est également arrivé, auraient apporté du Nouveau-Monde des raisons concluantes pour justifier sur-le-champ leur conduite militaire aux yeux de nos ministres, qui, dit-on, en étaient peu satisfaits, il y a quelques semaines, et qui, au lieu d'avoir aujourd'hui quelque reproche à leur faire, vont appeler ces deux généraux à un conseil d'état pour y être verbalement entendus sur la situation des affaires du Pérou et sur les moyens de l'améliorer. »

— Tous les gouvernements, quelle que soit leur forme, despotiques ou républicains, représentatifs ou prétendus tels, sont obligés de reconnaître de quelle importance le commerce est dans l'état actuel de la société. Ainsi, le *Journal officiel des Deux-Siciles*, après avoir fait connaître que la marine marchande de ce pays s'est accrue de 165 bâtimens l'année dernière, ajoute : « Tel est un des heureux résultats des soins prévoyans et des grandes facilités au moyen desquels la sagesse du souverain, en encourageant toutes les branches de manufactures et d'industrie intérieure, a donné au commerce et à la navigation marchande une si forte impulsion, qu'on peut se flatter que dans peu de tems la prospérité du royaume sera portée au plus haut degré. »

— Par un ordre émané du cabinet du roi de Prusse, il est prescrit à tous les pères qui ne peuvent pas prouver qu'ils sont en état de donner à leurs enfans une éducation chez eux, de les envoyer dans les écoles aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de cinq ans, et de les y tenir régulièrement jusqu'à ce que les ministres du culte aient vérifié qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires pour leur état respectif ; en cas de contravention, les pères s'exposent à des mesures coercitives, et même à des punitions.

— Un voyageur anglais, arrivé récemment de Bogota, vient de faire insérer dans le *New-Times* un fragment de son voyage à la Colombie. Entre autres circonstances curieuses, il rapporte qu'un procureur de Bogota, nommé Carneiro, se rend tous les jours au palais de justice dans un chariot traîné par deux tigre, qu'il a tellement apprivoisés, qu'ils se laissent conduire comme des chevaux de fiacres parisiens. Ce singulier attelage ne produit guères de sensation dans les rues de Bogota, que parmi les chiens, qui ne peuvent se familiariser avec ces animaux domestiques d'une nouvelle espèce.

ERRATUM. — Feuille de ce jour, 1^{re} page, 1^{re} colonne, l. 31, l'article commençant par ces mots : *Parmi les bills dernièrement adoptés*, etc., se trouve placé par erreur sous la rubrique *Angleterre* ; il appartient à celle de *France*.

— Le *Constitutionnel* du 7 juillet contenait sur le Paraguay et le docteur Francia qui le gouverne, une longue lettre qu'il tenait d'un de ses correspondans. Dans notre numéro 164, se trouvait inséré un extrait de cette lettre. Nous avons reçu sur ces deux articles des observations qui nous ont paru d'une importance et d'un intérêt assez grands pour les communiquer à nos lecteurs. Nous les tenons d'une personne respectable qui a pendant plusieurs années habité ces contrées et qui eut occasion d'y connaître les personnages les plus marquans. Nous croyons donc pouvoir garantir la vérité des détails suivans :

Le Paraguay, ainsi que le dit le correspondant du *Constitutionnel*, n'est pas un des plus petits états de cette partie de l'Amérique, mais bien un des plus importans par son étendue et par sa population : loin d'être toujours resté calme depuis que les Espagnols en ont été expulsés, il a au contraire été le théâtre de plusieurs révolutions avant que Francia s'en fût rendu chef suprême. Il est vrai qu'il a été un des premiers à secouer le joug de Buenos-Ayres, et que le général Belgrano, qui avait été chargé de le soumettre, fut bientôt forcé de se retirer à la suite d'un échec assez considérable. Peut-être si les mesures eussent été bien prises, serait-il retombé pour un moment sous les lois de Buenos-Ayres ; mais il se serait toujours rendu indépendant de cette dernière ville par les révolutions fréquentes qui y ont eu lieu, comme ont fait les autres contrées plus rapprochées.

Le Paraguay, loin de toucher au Chili, en est éloigné de plus de 400 lieues. Le gouvernement du Paraguay actuel est situé entre le fleuve de ce nom et celui du Parana, qui font jonction à trois lieues au-dessus de celui de la ville de Corrientes, capitale d'une petite province qui porte son

nom, et qui est une des deux provinces dites *Entre-Rios* (1). Le fleuve du Paraguay longe ce grand pays inconnu, qu'on nomme le *Chaco* (2) ; le Paraguay est, à la vérité, plus peuplé que les autres provinces ; mais personne, excepté Francia, n'en connaît la population. Le peuple du Paraguay est très attaché à son pays, qu'il croit le meilleur du monde ; il est laborieux en comparaison des habitans des autres provinces, mais dissimulé, fourbe et vindicatif, sous un air de bienveillance et de douceur ; on ne trouverait de la droiture que dans quelques blancs.

Il s'en faut bien que ce pays soit le jardin de l'hémisphère méridional, ainsi que le dit le correspondant ; on n'a pu y transplanter des fruits d'Europe que les pêches qui viennent fort bien dans cette partie de l'Amérique ; les céréales n'y viennent qu'avec peine. Son commerce consiste en herbe Maté (espèce de thé), en bois de construction et de charpente, dont on fait des envois considérables, parce que les provinces d'en bas de la rivière en manquent ; en tabac, en écorces et en semelles tannées. Il y a peu de chevaux et de vaches comparativement aux autres provinces. Il n'y a que trois ports dans la province qui sont Niambuco, l'Assomption, capitale, et Villareal, à cent lieues nord de l'Assomption.

Les autres endroits situés sur la rivière ne méritent pas le nom de ports. L'Assomption est à la même latitude que Rio-Janeiro. Il s'en faut beaucoup que le peuple y soit aussi instruit que celui des missions, même depuis l'expulsion des jésuites.

Le correspondant ne se trompe pas moins sur la manière dont la révolution s'est faite au Paraguay. Après plusieurs petites révolutions, on installa cinq gouvernans, au nombre desquels était Francia qui est parvenu à se rendre seul chef, après avoir fait jeter en prison trois de ses collègues. Un y est mort ; et en 1822 les deux autres y étaient encore. Il n'y a d'autres administrateurs que Francia qui est aidé du chef de la douane et de quelques employés. Dans les villes ou villages, il n'y a pour tout magistrat que des commandans de place qui jugent, condamnent et distribuent eux-mêmes des coups de bâton ou de lanières de cuir pour les petits délits. A l'Assomption seule il y a des juges pour les grands crimes ; et ils jugent d'après les lois espagnoles, il n'y en a pas d'autres ; pour bien des choses, c'est le dictateur seul qui décide. Il a été très modéré jusqu'en 1821 ; mais une conspiration ayant éclaté alors contre lui, il a répandu le sang ; le nombre des condamnés fut considérable.

Francia favorise la populace au préjudice des gens aisés, surtout des commerçans ; il l'a beaucoup flattée pour s'emparer du pouvoir. Il a obligé les européens des deux sexes de s'allier avec des gens de couleur ; les habitans des provinces d'en bas sont compris au nombre des européens. Par ce moyen il force beaucoup d'étrangers à se fixer dans le pays, malgré l'aversion des blancs pour les gens de couleur.

On ne connaît à Francia aucun attachement pour les femmes ; il s'isole de la société ; mais au dire de tout le monde, il n'a pas toujours été insensible. On prétend que la résolution de forcer les blancs à se marier avec les personnes de couleur, lui est venue de ce qu'un blanc lui a refusé sa fille.

Pour se faire une idée de cet homme extraordinaire, on n'apprendra pas sans surprise, qu'avant eu une querelle avec son père, il est resté dix ans dans la même maison, sans lui adresser la parole. Il a une sœur qu'il aime beaucoup ; c'est la seule personne qu'il voit.

Lorsque des étrangers arrivent au Paraguay, il les interroge lui-même et malheur à celui qui le trompe. Il aime la littérature française, il lit souvent Montesquieu, l'abbé Raynal, Rousseau, Voltaire ainsi que Massillon, Bossuet, Fénelon, mais il préfère les publicistes actuels.

Quand le dictateur veut se promener à pied ou en voiture, un détachement de ses gardes le précède, et les habitans sont obligés de fermer leurs portes et leurs fenêtres (3).

En parlant de la loi qui a donné la liberté aux esclaves, le correspondant aurait dû dire que c'est la loi rendue par la province de Buenos-Ayres qui a été suivie au Paraguay. Depuis 1808 tous les enfans qui naissent d'esclaves sont libres de même que ceux qu'on introduit venant d'Afrique ; mais ceux qui étaient esclaves à l'époque de la promulgation de la loi, le sont encore ; les gouvernemens en ont beaucoup pris pour servir, et après un certain tems, ils ont leur liberté.

Je ne sais ce que le correspondant entend par le *corps de représentans*. Le fait est qu'il n'y a aucune représentation. Francia est tout ; il fait seul toutes les affaires avec deux ou trois commis, tout lui passe par les mains.

Le correspondant nous dit que les bras restés sans emploi sont occupés à ouvrir de nouvelles routes, à construire des ponts, etc. On n'a pas d'idée de ce que c'est qu'un pont dans ce pays ; on passe les rivières dans des canots eu sur de grands cuirs secs dont on a relevé les bords, et on met un cheval à la nage pour le tirer. J'ai passé des rivières beaucoup plus larges que la Meuse sur un semblable cuir ; mais il faut que ce soit par un tems calme. Comment construire des routes dans un pays si peu peuplé qu'il faut faire souvent plusieurs lieues pour trouver une habitation ?

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Demat, libraire à Bruxelles, vient de mettre en vente au profit des Grecs, la première livraison de la *Biographie des Hellènes*, contenant la vie de Constantin Canaris. « Ne pouvant déterminer à l'avance, dit l'éditeur, l'étendue de chaque cahier à paraître, le prix ne peut en être fixé ; il sera proportionné au volume. Les bénéfices de cette opération littéraire seront versés dans la caisse des Grecs, et il en sera rendu compte. »

« Nous sommes persuadés que tous les belges, amis des Grecs, seront unis de sentiment pour participer à cette œuvre de philanthropie chrétienne, et que chacun d'eux méritera, même par ce faible tribut, d'être compté parmi les auxiliaires de la Grèce ; nous voulons dire parmi les bienfaiteurs de la civilisation et de l'humanité. »

(1) Le pays entre Rios se compose de deux provinces, et comprend tout le pays entre les fleuves du Parana et l'Uruguay. Depuis la jonction de ces deux fleuves à 15 lieues nord de Buenos-Ayres jusqu'aux ci-devant Missions, c'est un pays qui a plus de 400 lieues de long et 60 environ de largeur plus ou moins suivant le cours des deux fleuves. La population de ce pays ne s'élève pas au-dessus de 300,000 âmes d'après le recensement fait en 1821 par ordre du général Ramirez.

Ce pays n'a d'autre commerce que celui de cuirs, du snif et du crin. Il y a quelques tanneries à Bajada et à Corrientes qui sont les meilleures du pays.

(2) Le *Chaco* qui commence à Cayarta (l'ancien Santa-Fé détruit par les indiens), et situé à 18 lieues plus au nord que le nouveau, longe le Parana et ensuit le Paraguay. Entre ce grand pays et les cordillères sont les provinces de *Cordura*, *Sant-Jago de St.-Esterro*, *Tucuman*, *Salta*, etc. qui est le chemin qui conduit de Buenos-Ayres au Pérou. Le *Chaco* est habité par un grand nombre d'indiens divisés en plusieurs tribus, ce sont ceux que les Espagnols appellent *los indios bravos*.

(3) Lorsqu'on rencontre un soldat dans les rues ou ailleurs il faut le saluer, sous peine de recevoir des coups de bâton.

M. Magnée, de Mons, très habile calligraphe, a eu l'honneur, ces jours derniers, de présenter au roi de France, deux tableaux, écriture et dessin à la plume, l'un représentant le couronnement de S. M., l'autre le duc d'Angoulême en Espagne. Ces tableaux, chacun de 20 pieds de circonférence, ont fait, dit-on, l'admiration de toute la cour de France, tant pour la ressemblance parfaite des deux princes qui pour le fini du travail. Le roi de France en a exprimé sa satisfaction au jeune artiste.

Un médecin de Cheltenham prétend avoir découvert un remède certain contre la rage. Il se réduit à répandre quelques gouttes d'un acide quelconque, pourvu qu'il soit minéral, sur la morsure. L'acide décompose la rage, et lui fait perdre toutes ses qualités délétères. *Du.*

COMMERCE.

Le première foire aux chevaux, qui a eu lieu à Nivelles le onze de ce mois a été très animée. Dès neuf heures du matin la place St.-Paul, lieu du marché, était couverte de chevaux de toutes espèces et qualités. Il s'y en est vendu un grand nombre, dont plusieurs à des prix très-élevés. On distinguait particulièrement les marchands français et ceux des frontières. Ce premier succès en fait présager de plus importants encore pour l'avenir.

Le journal de Mayence, du 1^{er}, annonce que la navigation des bateaux à vapeur entre Cologne, Nimègue et Rotterdam, est régulièrement organisée pour le transport des voyageurs.

Stockholm, le 1^{er} juillet. — Notre principal objet d'exportation, le fer, a subi une hausse considérable.

Nous avons lu dans quelques journaux étrangers du mois passé un article où l'on parle du mécontentement causé par le nouveau tarif des douanes.

Ce tarif au contraire, extrêmement favorable au développement de notre commerce, montre partout ses effets salutaires. Peut-être quelques droits et réglemens ont besoin d'être modifiés, défaut indispensable d'une loi de cette nature, qui doit nécessairement subir les épreuves de l'expérience. Aussi le gouvernement s'occupe-t-il constamment du soin d'introduire des améliorations dans cette branche si essentielle de l'administration.

BOURSE D'ANVERS, du 14 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations. P.-B., dette active, 59 5/8. Obl. du synd. 99 1/2. Act. soc. c. 103.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 178 0/0 P. Le Londres n'a pas été recherché. Le papier à courts jours est coté 3977; le papier à 2 m., 3974 1/2, à 3 m. 3973 A. Le Paris court a trouvé son placement à fl. 47 5/5 0/0, le 2 m. 47 0/0 P., le 3 m. 46 13/16 0/0 A. Le Francfort court, coté 36 1/16, est rare; le papier à six semaines a été demandé 35 13/16, à 3 m. à 35 9/16. Le Hambourg court et à deux mois manquent; le 3 m. a été offert à 34 13/16 P.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 900 balles café St-Domingue, en divers lots, de 34 1/4 à 37 3/4 c.; 450 balles Luguyra à 39 1/10 c., et 100 balles Chéribon à 40 1/2 c.

100 Caisses sucre Havane blond ont été vendues à florins 23 en entrepôt.

Il s'est traité, en divers lots, 2,600 cuirs brésiliens et Buénos-Ayres, du poids de 10 à 13 l., de 59 1/4 à 60 1/2 c.

Deux caisses indigo Bengale, fin violet, ont été vendues de fl. 8-52 c. à fl. 8-67 1/4 cents; 8,000 l. bois de Sapan à fl. 15; et 60,000 l. bois jaune à fl. 5 1/4.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 13 juillet.

Dette act., 60 60 1/4 1/8. Différée, 1 3/16 1 5/16 1 1/4. Bill. de chance, 25 3/4 26 1/4 26. Synd. d'amort., 99, 3/4, 100, 99, 7/8. Rentes remb., 90 90 1/2 1/4. Lots d°, 00. Act. de soc. de comm. 103 103 1/2 1/4.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 15 juillet.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 23 c.
» de seigle, prix moyen . . . » 2 97 »

TEMPÉRATURE DU 15 JUILLET.

A 9 h. du mat., 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 25 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 14 juillet.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes; savoir :

Dirk Muller, âgé de 54 ans, employé pensionné, placé Ste.-Claire, célibataire.

Dieudonné Dothée, âgé de 48 ans, marchand ferblantier, rue derrière l'hôtel de ville, époux d'Anne-Marie-Elisabeth Dupont.

Mariages 1; savoir :

Barthelemy-Auguste Lafontaine, pharmacien, rue Féronstrée, et Marie-Catherine-Ambroise-Emée Louvat, sans prof., rue Neuvice.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(442) A l'occasion de la fête de Ste. Marguerite, CONCERT et BAL les 17, 18 et 20 juillet à Fontainebleau, n° 334.

() Lundi prochain, 18 juillet, on vendra chez DUVIVIER, rue Velbrück, à 4 heures après midi, plusieurs portes à glaces, une idem à 2 battants avec attique et ferrailles, un entre-deux et divers pièces à glaces, meubles et effets.

Argent comptant.

A vendre chez le même, 2 belles vitrines, une porte cochère, une grosse corde de hernas, ayant environ 50 à 60 aunes de long et une jolie voiture, dite demi-fortune.

BEAU ET VASTE HOTEL A VENDRE.

Les commissaires liquidateurs de l'union des créanciers de Jacques Dubois, ci-devant banquier à Liège, informent le public que d'accord avec MM. les syndics à la faillite des frères Delchamps, poursuivant l'expropriation de l'hôtel portant le n° 242, rue Hors-Château, ils peuvent traiter de la vente de cet immeuble qui sera, le cas échéant, distrait de la saisie.

Cet hôtel solidement bâti et d'une architecture élégante, se compose de plusieurs corps-de-logis très vastes et bien distribués, remises, écuries, magasins, caves, jardin et deux cours dont l'une, ayant une belle fontaine, est entourée de bâtimens parfaitement réguliers.

Les amateurs peuvent s'adresser auxdits commissaires en leur bureau établi chez M. J. J. PICARD, rue des Mineurs, n° 39, chez lequel ils ont élection de domicile pour tout ce qui concerne la liquidation.

J. J. PICARD, F. P. J. ROBERT, J. H. DEMONCEAU.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

A vendre, pour cause de départ, une superbe jument âgée de trois ans. S'adresser à l'hôtel du Canal de Louvain.

VENTE DE GRAINS.

Jeudi 21 juillet 1825, à trois heures de relevée, le bureau central de bienfaisance de Liège, exposera en vente publique, à la salle de ses séances, maison des Pauvres-en-Ile, rue Vinave-d'Ile, une forte partie de froment, de seigle et d'épeautre, de la récolte de 1800 vingt-quatre.

Vendredi 15 août 1825, à trois heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Hubert, une maison avec 6 perches 539 palmes (une verge et demie) de terrain, sise à Froidmont-Boverie, n° 124, occupée par Louis Bovy, marguillier de Fétille, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

LIBRAIRIE de GUILLMARD, rue Vinave-d'Ile, n. 41.

Ce magasin nouvellement établi, est composé des ouvrages le plus avantageusement connus en religion, jurisprudence, économie politique et domestique, médecine, histoire naturelle, éducation, classiques, sciences, voyages, littérature, poésies, théâtres, histoires et nouveautés de tous genres, la majeure partie des plus belles éditions de Paris et de Bruxelles. On s'y charge de procurer les nouveautés au fur et à mesure de leur publication dans la France et les Pays-Bas, ainsi que tous les articles dont on peut avoir besoin.

Ouvrages nouvellement publiés en vente à ladite librairie et chez les D^lles. Mahoux et de Sartorius.

Ouvrages de J. Delille, nouvelle édition en 16 volumes in-8°, grand raisin velin, à laquelle on a joint des gravures du fini le plus parfait. Prix de chaque volume : 10 fr. (4 fl. 72); six volumes ont paru.

Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française, par J. Ch. Laveaux; 1 vol. in-16, contenant tous les mots de la langue usuelle, avec les définitions, etc., etc. Prix : 6 francs (2 fl. 83 cents.)

Bibliothèque de l'ouvrier, artisan et artiste : la bibliothèque de l'artiste et de l'artisan est divisée en un petit nombre de planches modèles; chaque volume contient un traité spécial; déjà deux sont en vente, tous deux ont pour titre : mécanique des ouvriers, artisans et artistes; le premier traite des instrumens en bois et en fer, de la manière de les éprouver et employer, de les construire, des applications de ces instrumens aux constructions en général.

Le second traite des puissances mécaniques, des machines simples et composées, et de leur application; on les vend ensemble ou séparément au prix de 5 fr. (2 fl. 36 cts.) chacun.

Le Cuisinier des Cuisiniers, ou l'art de la cuisine enseignée d'après les plus grands maîtres, anciens et modernes; 1 vol. 8°, avec une jolie vignette. Prix : 7 fr. (3 fl. 30 cts.)

Code des gens honnêtes, ou l'art de ne pas être dupe des fripons; 1 vol. in-18. Prix : 2 fr. (94 cents.)

Physiologie des passions, ou nouvelle doctrine des sentimens moraux, par J. L. Alibert; 2 vol. in-18. Prix : 5 francs (2 fl. 36 cents.)

Architecture de Bullet, ou le nouveau Bullet de la ville et des campagnes, comprenant toutes les notions relatives aux constructions et décorations en tout genre, aux toisés de ces constructions; les détails et prix nouveaux des légers et gros ouvrages de maçonnerie, de serrurerie et menuiserie, etc.; des méthodes simples et faciles de lever les plans, les lois relatives aux bâtimens, etc., etc. Ouvrage indispensable aux architectes, maîtres maçons, entrepreneurs, vérificateurs, toiseurs, et mis à la portée des ouvriers; édition d'après Séguin, ornée de 26 planches gravées. Prix : 7 fr. 50 (3 fl. 53 cts.)